



apec

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte

**Préavis no 12  
relatif  
au budget  
de  
l'exercice 2018**

Gland, le 7 septembre 2017.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2018.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

<b>110.3069.00</b>	<b>Indemnité commune de Gland</b>	<b>Fr. 4'500.00</b>
--------------------	-----------------------------------	---------------------

Depuis septembre 2016, l'administration de l'association à savoir la bourse et le secrétariat a été transférée de l'administration communale de Gland dans les locaux de la station d'épuration. L'indemnité annuelle de CHF 4'500.00 versée à la commune de Gland est supprimée.

<b>120.3101.00</b>	<b>Imprimés et fournitures de bureau</b>	<b>Fr. 7'500.00</b>
--------------------	--	---------------------

Dans ce montant, il est compris une somme de CHF 4'000.00 pour les travaux de reliure des comptes de la précédente législature.

<b>120.3102.00</b>	<b>Journaux, documentation</b>	<b>Fr. 6'000.00</b>
--------------------	--------------------------------	---------------------

Ce poste comprend le coût des annonces de recherche d'un nouveau collaborateur pour compléter l'effectif à la suite du prochain départ de M. Blumenstein qui a fait valoir son droit à la retraite le 30 juin 2018.

<b>120.3151.00</b>	<b>Entretien du matériel informatique, du mobilier et machines de bureau</b>	<b>Fr. 23'000.00</b>
--------------------	--	----------------------

Notre station est équipée de 3 postes de supervision permettant de visionner en temps réel le fonctionnement de la station et du système d'alarmes. Deux de ces postes en activité depuis une dizaine d'année doivent être remplacés compte tenu du vieillissement de ce matériel et des risques de pannes qui en découlent.

Le coût de cette opération s'élève à CHF 12'000.00 TTC.

<b>140.3182.00</b>	<b>Télécommunications</b>	<b>Fr. 17'500.00</b>
--------------------	---------------------------	----------------------

Vu la suppression du téléphone analogique, nous devons remplacer la centrale téléphonique et nous raccorder à la fibre optique.

Le coût de cette opération est estimé à CHF 9'500.00.

<b>140.3185.10</b>	<b>Recherche site - honoraires</b>	<b>Fr. 5'000.00</b>
--------------------	------------------------------------	---------------------

Le financement de la poursuite de cette étude est assuré via le préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude (CHF 208'400.00) de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration.

Par contre, nous maintenons un montant de CHF 5'000.00 pour financer si nécessaire l'apport d'un consultant extérieur notamment dans le cadre juridique et financier de ce projet.

<b>220.3526.00</b>	<b>Micropolluants – Taxe fédérale</b>	<b>Fr. 310'338.00</b>
--------------------	---------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

<b>230</b>	<b>Amortissements</b>	
------------	-----------------------	--

Nous rappelons que les montants des amortissements évoluent en fonction des préavis acceptés par le conseil intercommunal.

<b>300.3111.00</b>	<b>Rétribution du personnel</b>	<b>435'000.00</b>
--------------------	---------------------------------	-------------------

Un nouveau collaborateur sera engagé pour remplacer M. Blumenstein. Nous souhaitons que ce collaborateur œuvre quelques mois avec celui-ci.

<b>350.3123.00</b>	<b>Achats d'électricité</b>	<b>Fr. 100'000.00</b>
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Les travaux liés à la vidange du digesteur no 1 (préavis no 11) provoqueront une diminution de la production de biogaz pendant un certain laps de temps. Par conséquent, nous enregistrerons une baisse de la production électrique indigène. Ce déficit sera compensé par un achat sur le réseau.

<b>350.3189.00</b>	<b>Frais divers, vidanges boues, dégrillage, évacuation dessableur</b>	<b>Fr. 100'000.00</b>
--------------------	--	-----------------------

Lors d'orages violents, nous devons solliciter l'intervention de camions pour curer nos fosses, Les déchets de dégrillage et les bassins de la STEP. Cette situation est toujours en nette progression depuis ces deux dernières années.

<b>350.3189.10</b>	<b>Traitement des boues</b>	<b>Fr. 90'000.00</b>
--------------------	-----------------------------	----------------------

Depuis un certain temps, nous rencontrons des difficultés avec le système de traitement des boues, ceci malgré la qualité technique de cette installation, provoquant une émanation de mauvaises odeurs pour le voisinage. Les propriétaires et locataires voisins de notre STEP sont intervenus à ce sujet.

Cette installation est maintenant hors service et ceci jusqu'au prochain traitement obligatoire de nos boues prévu d'ici mi-septembre. Durant ce laps de temps, nous avons entrepris une révision totale de dite installation avec la collaboration des entreprises concernées.

Cependant, si cette situation subsiste malgré les mesures prises, l'arrêt de cette installation pourrait se prolonger et nos boues devraient être incinérées. Nous avons augmenté ce compte de CH 30'000.00.

### CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- vu - le préavis no 12 relatif au projet de budget de l'exercice 2018 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2018 tel que présenté par le comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani

